

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE
CARBON-BLANC DE
DE**



PROCES-VERBAL

**SEANCE DU 28 mars 2013
à 18 heures 30**

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, **le 28 mars deux mille treize à 18 heures 30**, sous la présidence de Monsieur Franck MAURRAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- *Franck MAURRAS, Maire*
- *Jeannine THORE, Adjointe au Maire,*
- *Nicolas MADRELLE, Adjoint au Maire,*
- *Anne-Marie ROMERO, Adjointe au Maire,*
- *Jean-Paul BOP, Adjoint au Maire,*
- *Jean-Luc FLIPO, Adjoint au Maire,*
- *Michel THOMAS, Adjoint au Maire,*
- *Guy BARDIN, Adjoint au Maire,,*
- *Anne-Marie DUPEY, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Lyse BENIZEAU, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Nadia FRERE, Conseillère Municipale,*
- *Jacques ANTHOUNET, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Fouzia CARPENTIER, Conseillère Municipale,*
- *Olivier SOMPS, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Mireille DELPRAT, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Thierry VEYRET, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Didier LAMY, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Aïcha COLAS, Conseillère Municipale,*
- *Serge MERLE, Conseiller Municipal,*
- *Alice del MOLINO, Conseillère Municipale,*
- *Bertrand FOURRE, Conseiller Municipal,*
- *Marjorie CANALES, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Bernard BORDARAUD, Conseiller Municipal,*
- *Marie-Claude GOUGAUD, Conseillère Municipale,*
- *Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal,*
- *Catherine DELORME, Conseillère Municipale.*

ETAIENT ABSENTS :

- *Sylvie DARMANTE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame THORE*
- *Valérie SERF, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame DUPEY*
- *Ange-Hélène YEBGA HOT, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame COLAS*

Monsieur MAURRAS ouvre la séance et propose Madame Catherine DELORME comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur FLIPO indique que son intervention lors du débat d'orientation budgétaire n'a pas été reprise en intégralité. Pour lui, chaque mot qu'il a prononcé a son importance. Monsieur le Maire lui précise que le procès-verbal n'est pas un compte rendu. Il ajoute que s'il le souhaite des modifications pourront être apportées à son allocution.

Le procès-verbal n'appelant aucune autre observation est déclaré adopté à l'unanimité.

1. RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur VEYRET indique que dans le cadre du projet de loi de refondation de l'école, la réforme des rythmes scolaires vise à donner priorité à l'école primaire (maternelle et élémentaire).

Ce projet fait suite à différents constats et notamment : un nombre de jours de classe le plus faible d'Europe, un volume horaire annuel d'enseignement très important ou encore la dégradation des résultats des écoliers français dans tous les classements internationaux.

Dans ce contexte les nouveaux rythmes visent à mieux répartir les heures de classe dans la semaine ainsi qu'à programmer les séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des enfants est la plus grande. Ils permettront également une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires.

A Carbon-Blanc, dès le mois de novembre, une large concertation a été engagée. Au côté des élus, celle-ci a impliqué notamment les équipes enseignantes, les parents d'élèves, les Services, les Délégués Départementaux de l'Education Nationale, l'Administration de l'Education Nationale...

Une enquête a été également réalisée auprès des familles. Avec un taux de réponse de 87 %, leur avis a pu ainsi être entendu.

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 et la circulaire n°2013-017 du 6 février 2013 fixent le cadre d'application des nouveaux rythmes scolaires.

Ils précisent notamment que les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi matin à raison de 5 h 30 maximum par jour et de 3 h 30 maximum par demi-journée, la durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30.

Selon ce décret, ces nouvelles dispositions « entrent en vigueur à la rentrée 2013 ».

Conformément à ces textes et compte tenu de la concertation organisée comme des résultats de l'enquête auprès des familles, Monsieur VEYRET propose la mise en place de l'organisation suivante, dès la rentrée de septembre 2013 :

Matinées d'enseignement des lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 45 - 12 h

- * Pour des temps d'enseignement renforcés le matin.
- * En adéquation avec l'organisation du transport scolaire

Matinée du mercredi : 8 h 45 - 11 h 45

- * un début de journée identique pour un meilleur repérage par les enfants, les familles
- * une fin de matinée plus précoce facilitant l'organisation des services de l'ALSH, du transport scolaire,...

Durée de la pause méridienne allongée : 2 heures

- * pour mettre en place des temps différenciés pour les enfants répondant aux différents besoins (restauration, récréation, activités)
- * Pour organiser un temps de restauration respectant les besoins des enfants (temps de repas, accompagnement,...)
- * Pour permettre un travail éducatif autour du repas (autonomie, respect, partage, nutrition).
- * Pour pouvoir organiser des ateliers, activités sur une plage étendue permettant la modularité (durée des ateliers, type d'ateliers, lieux, ...) tout en optimisant les ressources humaines et en tenant compte des capacités des locaux pouvant accueillir les enfants

- * Pour permettre aux enfants d'atteindre un niveau de calme et d'éveil permettant la reprise des apprentissages.

L'organisation et le contenu de ce temps péri éducatif seront précisés avec les équipes enseignantes de chaque école et les partenaires du projet (parents d'élèves, associations ...). Il sera tenu compte des spécificités (maternelle, élémentaire,...) mais aussi des Activités Pédagogiques Complémentaires mises en place ainsi que des projets d'école.

Fin de la journée des lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16 heures

- * pour permettre aux enfants qui le peuvent de rentrer chez eux
- * afin de tenir compte des familles (pour mémoire, 54 % des familles sont composées de deux adultes travaillant à temps complet)
- * afin de tenir compte des contraintes liées aux accueils périscolaires déjà très chargés actuellement

Afin de mettre en place et suivre ce projet, la collectivité propose une nouvelle organisation fonctionnelle des services municipaux:

- * Rattachement du service périscolaire au service scolaire
- * Mise en place d'une équipe chargée de la mise en œuvre puis du suivi des ateliers
- * Mise en place d'un référent par école en charge du suivi quotidien (et de la gestion des imprévus) sur le terrain

Les nouveaux rythmes scolaires s'appuieront sur le projet éducatif territorial qui sera élaboré avec la communauté éducative et les partenaires associés.

Madame GOUGAUD souhaite revenir sur la réforme par elle-même dont l'idée de départ lui paraissait intéressante, l'objectif étant l'allègement des journées d'enseignement qui étaient très fatigantes pour les enfants. Pour sa part, il fallait donc étaler les temps d'apprentissage sur une période plus longue qui aurait nécessité une refonte globale du temps scolaire dans l'année. Elle rappelle les différentes solutions envisagées (travail le samedi matin puis le mercredi matin, ateliers obligatoires puis facultatifs, ateliers prévus le soir puis à la pause méridienne, rétablissement du goûter l'après-midi...). Elle ajoute que 80 % des communes de la Gironde ont décidé de reporter l'application de ce décret en septembre 2014, 50 % sur le territoire national. Elle évoque également les inégalités des moyens des communes. Elle a entendu dire que ces ateliers lutteraient contre l'échec scolaire ce qui, selon elle, relève de la naïveté ou d'une bien piètre opinion à l'égard de la qualité du travail des enseignants. A CARBON-BLANC, les enseignants ont fait une proposition d'une journée écourtée. Celle-ci n'a pas été retenue. Se posent alors des questions pratiques d'organisation, de lieu, d'encadrement, de contenu de ces ateliers. Il a toujours été indiqué que le temps de restauration était difficile et qu'il aurait fallu davantage d'agents pour encadrer ce moment. Or, elle note qu'avec cette réforme, les moyens sont trouvés. Elle se demande comment en une demi-heure des animateurs vont faire des élèves en difficultés de véritables petits génies. Elle pense qu'il aurait fallu prendre le temps de consulter les associations, car les enfants qui n'auront plus la possibilité d'avoir des activités le mercredi matin auraient pu les faire le soir. Pour elle, l'intérêt des enfants est complètement oublié. Pour ces différentes raisons, son groupe votera contre la proposition de mise en place de ces rythmes scolaires à CARBON-BLANC.

Madame COLAS explique que son Groupe a estimé souhaitable de reporter la décision à la rentrée 2014. Sans contester le bien-fondé de la réforme, elle estime que les rythmes scolaires ne sont pas simplement une question d'emploi du temps mais de contenu, d'acquisition pédagogique à assouplir, de passerelles à développer et de prise en compte des problèmes scolaires des élèves. Une réflexion doit être menée sur les modalités de mise en place de ce nouveau dispositif. Elle regrette que cette proposition qui n'est pas contre nature, ni contre productive, ni isolée en Gironde et en France, ni enfermée dans le clivage politique Droite/Gauche, n'ait pas été entendue et retenue. Elle évoque la position des familles lors de sondages ainsi que celle des syndicats d'enseignants. Elle prend donc acte du choix de la municipalité de mettre en œuvre ce dispositif dès la rentrée prochaine en souhaitant que les conditions de succès soient réunies. Elle termine en précisant que son Groupe sera toujours disponible pour apporter sa contribution et qu'il s'abstiendra sur ce vote.

Monsieur MERLE remarque que Madame GOUGAUD est très attachée au bien-être des enfants cependant il note que les enseignants paraissent préoccupés par le temps qu'ils passent eux-mêmes à l'école.

Madame THORE indique que la réforme des rythmes scolaires ne représente qu'un volet de la refondation. Elle cite Monsieur PEILLON « refonder l'école de la République et refonder la République par l'école, c'est un seul et même mouvement ». En effet, on se rend compte que l'école en France est en train de perdre des points par rapport à l'école en Europe. On se rend compte que le niveau scolaire baisse, qu'une certaine violence se développe. Heureusement, le Gouvernement en place a pris la décision de refonder cette école même si c'est difficile de bouger l'école, mais nécessaire. Pour Madame THORE ce ne sont pas les journées qui sont longues pour les enfants, mais c'est le temps d'enseignement qui passera, avec cette réforme, de 6 heures par jour à 5 heures 15. La création de postes d'enseignants favorisera la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Elle évoque également les mesures financières en faveur des familles (augmentation de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire), la mise en place d'un plan d'éducation artistique et culturelle, la lutte contre le décrochage scolaire... Il a été décidé à CARBON-BLANC d'opter pour les ateliers pendant la pause méridienne. Ce choix a été mûrement réfléchi, en concertation avec le Personnel municipal. Elle pense ainsi que les enfants seront plus réceptifs à l'enseignement prodigué en début d'après midi. L'ambition de la Commune n'a jamais été de « faire des enfants en difficultés de petits génies », les apprentissages étant laissés à la charge des enseignants. Le travail de la Commune est péri-éducatif. Les propositions des enseignants ont été écoutées mais la Commune qui a engagé une large concertation depuis plusieurs mois, doit tenir compte de l'avis de tous. En avril, des réunions vont se poursuivre avec les enseignants, les parents d'élèves, les associations et les Services. Par ailleurs, elle regrette l'absence du groupe communiste aux précédentes réunions auxquelles les élus ont été conviés.

Monsieur VEYRET rappelle les nombreuses réunions qui se sont déroulées dès le mois de Septembre avec les différents partenaires pour être prêts dès la rentrée prochaine.

Madame DELPRAT évoque les précédentes réformes qui n'ont abouti qu'à des échecs. Elle croit vraiment que cette réforme est un premier pas dans la refonte en profondeur de l'éducation nationale.

Compte tenu de son expérience personnelle, Monsieur GRASSET pense qu'il aurait fallu commencer par réformer l'année scolaire. En effet, il trouve que les heures de cours des enfants sont concentrées en trop peu de semaines et chaque semaine en trop peu de jours. Il pense également qu'il faudrait revoir la formation des enseignants qui s'est dégradée au fil des années. Il évoque les activités pédagogiques complémentaires. Du ressort des enseignants (36 heures par an) celles-ci devraient être prioritairement prodiguées dans les heures qui sont dégagées. En mélangeant le para et le périscolaire, on va modifier, sans le dire, ce qui fait l'Education Nationale. Depuis Jules FERRY, l'enseignement est uniquement sous la responsabilité de l'Etat afin d'enlever les rôles de tutelle du clergé mais aussi des maires. Ce n'est pas forcément mauvais mais il faut en être conscient. Cela met une partie de l'enseignement qui va devenir quasi obligatoire non plus sous la responsabilité de l'Etat mais sous la responsabilité des Collectivités Locales.

Madame THORE réplique que les activités complémentaires resteront sous la responsabilité des enseignants.

Monsieur FLIPO souhaite également que le démarrage de ce dispositif se passe au mieux et souhaite vivement que son Groupe puisse participer au travail qui reste à faire notamment aux réunions déjà programmées.

Monsieur le Maire souhaite remercier et féliciter le remarquable travail de fond conduit avec tous les acteurs de l'éducation, les élus, les services, les enseignants, les parents. Il rappelle que dans notre Commune ce travail a débuté en septembre 2012. Une vertu de cette loi est qu'il y a des rythmes d'évolution différents. A CARBON-BLANC, la Commune est en mesure de proposer, dès septembre 2013, une mise en place de cette réforme autour de l'intérêt de l'enfant. Conformément aux dispositions règlementaires, la Commune de CARBON-BLANC propose une organisation de la semaine et c'est l'Education Nationale qui décidera en début du mois prochain si elle l'accepte en respectant une logique territoriale. Suite à cette décision, avec tous les acteurs de l'Education Nationale et les parents, nous continuerons à travailler sur le fonds même du projet.

Après ces différentes interventions, Monsieur le Maire procède au vote qui donne les résultats suivants :

- * CONTRE 2 (M. GRASSET, Mme GOUGAUD)
- * POUR 24
- * ABSTENSTIONS 3 (M. FLIPO, Mmes COLAS et YEGBA-HOT -par procuration-)

Ainsi, le Conseil Municipal, à la majorité, se prononce en faveur de la mise en place de ce nouveau dispositif applicable dès l'année scolaire 2013/2014.

2. PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale règle en ses articles 79 et 80 le régime et la procédure de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux.

L'avancement de grade s'y définit comme le passage d'un grade à un grade supérieur du cadre d'emplois.

Après étude des dossiers plusieurs agents pourraient prétendre à un avancement de grade au titre de l'année 2013.

Au vu des compétences professionnelles et de la manière de servir évaluées lors du dernier entretien professionnel, neuf agents ont été retenus pour bénéficier d'un avancement de grade.

Afin de pouvoir nommer ces agents, le tableau des effectifs doit être revu de la manière suivante :

- * Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet
- * Création d'un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet
- * Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^e classe à temps complet
- * Création d'un poste d'ATSEM principal 2^e classe à temps complet
- * Suppression d'un poste de rédacteur à temps complet
- * Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe à temps complet

Ces propositions d'avancement de grade seront soumises à l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

D'autre part, le développement du Service du multi-accueil a entraîné le recrutement à temps non complet (20 h/semaine) d'un adjoint technique de 2^e classe.

Afin d'intégrer cet agent, aujourd'hui contractuel, dans le premier grade de la Fonction Publique Territoriale, il est nécessaire de créer un poste à temps non complet correspondant à sa qualification.

Enfin, le recrutement d'un gardien de police municipal en remplacement d'un brigadier chef principal nécessite la création d'un poste de gardien de police municipal à temps complet et la suppression d'un poste de brigadier chef principal.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications au tableau des effectifs du Personnel de la Commune de CARBON-BLANC ci-dessus énoncées.

3. LE BRIGNON – LOT N° 9 METALLERIE

Monsieur THOMAS rappelle que par délibération en date du 13 décembre 2012, le Conseil Municipal a déclaré infructueux le lot n° 9 « Métallerie serrurerie » dans le cadre de la consultation relative aux travaux de restructuration et d'extension du château Brignon. Ainsi, Monsieur le Maire a été autorisé à recourir à la procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 28-2 du Code des Marchés Publics pour l'attribution de ce lot.

Le dossier de consultation a été adressé à 11 entreprises.

A la date limite de remise des offres, soit le 25 janvier 2013 à 12 h 00, 3 offres complètes ont été reçues. Elles ont été transmises au Maître d'œuvre pour analyse.

Le 27 mars 2013, le Cabinet ARC&SITE a présenté son analyse à la Commission Municipale d'Appel d'Offres qui a déclaré recevables les 3 offres.

Au vu du rapport du Maître d'œuvre, la Commission Municipale d'Appel d'Offres a déclaré fructueux le lot n° 9 et a proposé de retenir l'offre de la Société HORIZON METAL sise à BRUGES pour un montant 48 624 € HT soit 58 154.30 € TTC.

Compte tenu de l'attribution de ce lot, le montant global des travaux concernant l'opération Château Brignon s'établit désormais à 1 376 959.92 € HT soit 1 646 844.06 € TTC.

Monsieur THOMAS demande au Conseil Municipal de bien vouloir:

- * Attribuer le lot n° 9 des travaux de restructuration du Château Brignon à la Société HORIZON METAL sise à BRUGES, 24 Rue de Campilleau pour un montant TTC de 58 154.30 €
- * Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché à intervenir avec l'entreprise retenue.

Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

La dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours, article 2313 de l'opération 35.

4. ECLAIRAGE PUBLIC – FONDS DE CONCOURS

Monsieur BOP indique que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue des Griffons et de la rue Raoul Bourdieu effectués par la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Commune de CARBON-BLANC procède à la rénovation du réseau d'éclairage public par l'implantation de candélabres simple et double crosse.

Les travaux considérés sont sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de la Commune de CARBON-BLANC.

La Commune a sollicité le fonds de concours attribué par la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la réalisation de ce type d'opération. Selon les modalités de l'article 3 de la convention type, le montant de la participation communautaire est établi en fonction des candélabres choisis et de l'état récapitulatif des dépenses effectuées.

Aussi, Monsieur BOP propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'éclairage public à intervenir avec la Communauté Urbaine de Bordeaux relative aux travaux de rénovation d'éclairage public Avenue des Griffons et Rue Raoul Bourdieu.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. PLIE DES HAUTS DE GARONNE

Madame THORE rappelle que par délibération en date du 25 septembre 2012 la Commune de CARBON-BLANC a décidé de solliciter son adhésion à l'Association PLIE des Hauts de Garonne, adhésion qui a été acceptée par cette dernière.

La mission de cette association est de construire un parcours d'insertion s'adressant à de personnes exclues du marché du travail afin de leur permettre d'accéder à un emploi durable ou une formation qualifiante.

Par délibérations du 29 janvier 2013, le Conseil Municipal de CARBON-BLANC a également décidé de signer une convention de partenariat avec les Communes de BASSENS et de SAINTE EULALIE pour le portage de l'emploi de référent PLIE, de signer une convention cadre avec l'Association et d'attribuer à celle-ci une subvention d'un montant de 7 648.30 € au titre de l'année 2013. Enfin, le Conseil Municipal l'a désigné pour le représenter au sein de cette structure.

Au terme de ce processus d'adhésion, il convient aujourd'hui de modifier par avenant le protocole d'accord intervenu entre les Communes membres (AMBARES, BASSENS, CENON, FLOIRAC, LORMONT et SAINTE EULALIE), le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet du Département de la Gironde, le Président du Conseil Général de la Gironde, le Président du Conseil Régional d'Aquitaine, en adjoignant la Commune de CARBON-BLANC qui devient également membre de droit du Conseil d'Administration de la structure, support du PLIE.

Aussi, Madame THORE propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au protocole d'accord 2011/2014 de manière à entériner l'adhésion de la Commune de CARBON-BLANC, celle-ci devenant membre de droit du Conseil d'Administration de la structure, support du PLIE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 qui peut se résumer de la manière suivante



Dépenses de Fonctionnement

Niveau de réalisation

CHAPITRE	BP + DM 2012	REALISE 2012	Δ %
011 - Charges à caractère général	2 115 800,00 €	2 015 883,38 €	95,28%
012 - Charges de Personnel	4 287 090,00 €	4 252 008,92 €	99,18%
014 - Atténuations de charges (FPIC)	6 217,00 €	6 217,00 €	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	812 817,28 €	789 398,24 €	97,12%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	7 221 924,28 €	7 063 507,54 €	97,81%
66 - Charges financières	169 850,62 €	169 245,00 €	99,64%
67 - Charges exceptionnelles	4 500,00 €	4 197,68 €	93,28%
022 - Dépenses imprévues	15 467,10 €		0,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 411 742,00 €	7 236 950,22 €	97,64%
023 - Virement à la Section d'Investissement	810 448,00 €		0,00%
042 - Opérations d'ordre entre sections	155 000,00 €	154 102,85 €	99,42%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	965 448,00 €	154 102,85 €	15,96%
TOTAL	8 377 190,00 €	7 391 053,07 €	88,23%

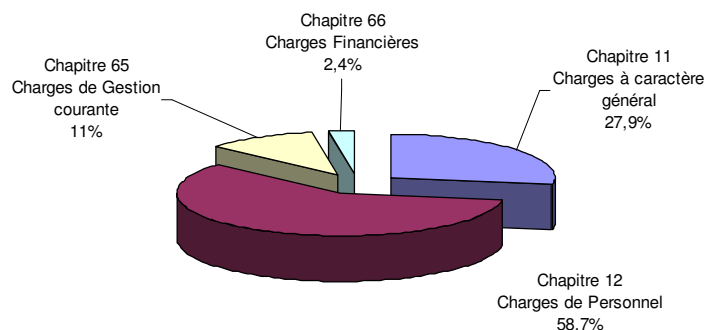
- ✘ L'exécution des dépenses est conforme aux prévisions
- ✘ Un niveau de réalisation des dépenses réelles de Fonctionnement qui s'établit à 97,64 %



Source TP 2012

Dépenses réelles de Fonctionnement

Répartition



- ✘ Les charges de personnel (chapitre 12) restent plus importantes à CARBON-BLANC (587 €/hab. contre 493 €/hab. pour la moyenne de la strate). *
- ✘ Les charges financières sont plus faibles, soit 27 €/hab. contre 34 €/hab. pour la strate.*
- ✘ Le ratio de rigidité (poids des charges incompressibles) est élevé.



* Réf. DGFIP 2011

Evolution des Dépenses réelles de Fonctionnement (par chapitres)

Chapitre	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Evolution
011 Charges à caractère général	1 973 104,53 €	2 015 883,38 €	2,17%
012 Charges de personnel	4 123 422,81 €	4 252 008,92 €	3,12%
014 Atténuations de charges	- €	6 217,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	759 497,74 €	789 398,24 €	3,94%
Total des dépenses de gestion courante	6 856 025,08 €	7 063 507,54 €	3,03%
66 Charges financières	189 329,01 €	169 245,00 €	-10,61%
67 Charges exceptionnelles	1 586,82 €	4 197,68 €	164,53%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 046 940,91 €	7 236 950,22 €	2,70%

- ✘ La croissance des charges à caractère général (chapitre 11) a été contenue à un niveau proche de l'inflation.
- ✘ La progression des charges de personnel (chapitre 12) se réduit à nouveau en 2012 pour atteindre un niveau proche de 3%. Celle-ci est due pour l'essentiel au GVT ainsi qu'au développement des services petite enfance.
- ✘ Le désendettement de la Commune s'étant poursuivi, la charge financière (chapitre 66) est en baisse sensible.



Source CA 2012

Recettes de Fonctionnement

Niveau de réalisation

Chapitre		BP + DM 2012	REALISE 2012	% de réalisation
013	Atténuation de charges	10 000,01 €	690,01 €	6,90%
70	Produits des services	488 800,00 €	540 282,52 €	110,53%
73	Impôts et taxes	5 410 029,00 €	5 521 651,81 €	102,06%
74	Dotations et participations	1 607 549,00 €	1 619 370,61 €	100,74%
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00 €	101 392,17 €	225,32%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		7 561 378,01 €	7 783 387,12 €	102,94%
76	Produits financiers	500,00 €	453,90 €	90,78%
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	9 713,37 €	971,34%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		7 562 878,00 €	7 793 554,39 €	103,05%
TOTAL		7 562 878,01 €	7 793 554,39 €	103,05%

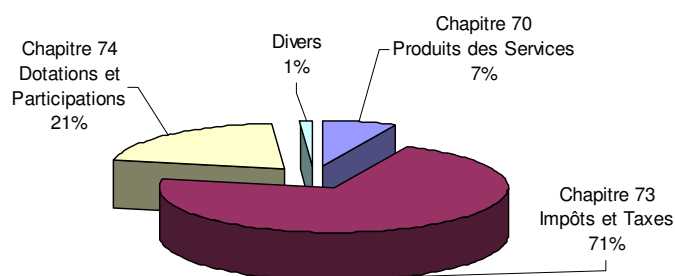
- ✘ Supérieures de 3 % à la prévision, les recettes réelles de Fonctionnement représentent en 2011 une valeur de 1 080 €/hab. inférieure à la moyenne de la strate, 1 157 €/hab.*
- ✘ Le produit des régies qui dépend des variations de fréquentation fait l'objet chaque année d'une prévision prudente.
- ✘ Le chapitre 75 enregistre la location du château Brignon ainsi que les reversements du CCAS.
- ✘ Le chapitre 77 comptabilise un trop perçu des cotisations URSSAF des animateurs.



* Réf. DGFIP 2011

Recettes réelles de Fonctionnement

Répartition



- ✘ Les ressources fiscales (chapitre 73) sont prépondérantes. Les contributions représentent 54.6 % des recettes réelles contre 36.6 % pour la même strate. *
- ✘ Le poids des différents produits, dotations (chapitre 74), produits réels (chapitre 76) et impôts et taxes (chapitre 73) s'est stabilisé en 2012.



* Réf. DGFIP 2011

Evolution des recettes réelles de Fonctionnement (par chapitres)

Chapitre		Réalisé 2011	Réalisé 2012	Evolution
013	Atténuation de charges	11 041,34 €	690,01 €	-93,75%
70	Produits des services	505 325,11 €	540 282,52 €	6,92%
73	Impôts et taxes	5 394 280,10 €	5 521 651,81 €	2,36%
74	Dotations et participations	1 574 003,20 €	1 619 370,61 €	2,88%
75	Autres produits de gestion courante	74 660,98 €	101 392,17 €	35,80%
Total des recettes de gestion courante		7 559 310,73 €	7 783 387,12 €	2,96%
76	Produits financiers	591,22 €	453,90 €	-23,23%
77	Produits exceptionnels	23 862,48 €	9 713,37 €	-59,29%
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 583 764,43 €	7 793 554,39 €	2,77%

- * Au chapitre 70, le produit des régies s'est sensiblement accru en 2012 en raison d'une augmentation de la capacité d'accueil de la Petite Enfance.
- * La baisse des dotations de l'Etat est compensée par les prestations CAF et le versement d'une subvention au titre du projet Comenius.



Source TP 2012

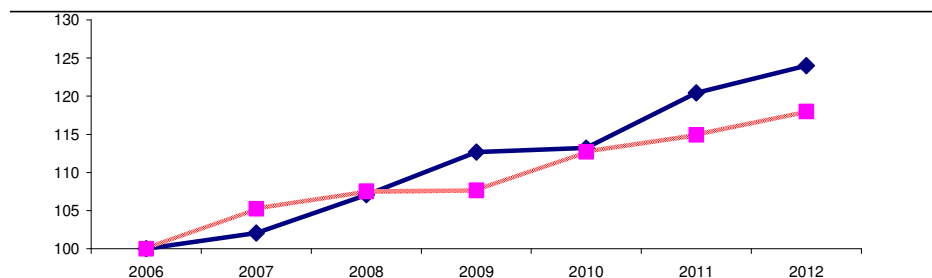
Résultat de Fonctionnement 2012

Résultat de l'exercice	402 501.32 €
Résultat reporté	814 311.99 €
Résultat de clôture	1 216 813.31 €



Source CA 2012

Evolution des recettes réelles de Fonctionnement (en K€)



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses	100	104	107	113	113	120	124
	5 852	6 099	6 266	6 594	6 625	7 047	7 237
Recettes	100	105	108	108	113	115	118
	6 600	6 945	7 119	7 104	7 438	7 584	7 794

En Fonctionnement, les dépenses (+2.70 %) et les recettes (+2.77 %) ont évolué en 2012 au même rythme.



Source TP 2012

Dépenses d'investissement Niveau de réalisation

CH	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISE	RAR	TOTAL	%
16	Emprunts	305 000,00 €	303 534,80 €		303 534,80 €	99,52%
20/21/23	Dépenses d'équipement	2 001 841,51 €	807 788,44 €	970 279,11 €	1 778 067,55 €	88,82%
26	Participations et créances rattachées	10 000,00 €	9 160,00 €		9 160,00 €	91,60%
	TOTAL	2 316 841,51 €	1 120 483,24 €	970 279,11 €	2 090 762,35 €	90,24%

- ✗ Les dépenses d'équipement engagées avoisinent 90 % de la prévision budgétaire.
- ✗ Le dispositif des AP/CP permet de programmer le financement des opérations d'investissement sur plusieurs exercices.



Source CA 2012

Recettes d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISE	RAR	TOTAL	%
001	Excédent d'investissement reporté 2011	9 519,77 €	9 519,77 €		9 519,77 €	100,00%
021	Virement de la Section de Fonctionnement	810 448,00 €			- €	
040	Opérations d'ordre entre sections	155 000,00 €	154 102,85 €		154 102,85 €	99,42%
1022	Fonds globalisés investissement (FCTVA)	215 000,00 €	211 442,00 €		211 442,00 €	98,35%
10223	TLE	10 000,00 €	9 372,83 €		9 372,83 €	93,73%
1068	Excédents de fonctionnement	53 137,34 €	53 137,34 €		53 137,34 €	100,00%
13	Subventions d'investissement	556 834,40 €	51 317,50 €	505 516,90 €	556 834,40 €	100,00%
1641	Emprunts en euros	506 902,00 €	300 000,00 €		300 000,00 €	59,18%
	TOTAL	2 316 841,51 €	788 892,29 €	505 516,90 €	1 294 409,19 €	55,87%

- ✘ Comme les années précédentes, le financement de la Section d'Investissement a été assuré par un recours modéré à l'emprunt.
- ✘ Les restes à réaliser au chapitre 13 (Subventions) correspondent principalement à l'opération Pôle Ressources BD.



Source CA 2012

Résultat Investissement 2012

Résultat de l'exercice	- 341 110.72 €
Résultat reporté	+ 8 519.77 €
Résultat de clôture	- 331 590.95 €



Source CA 2012

Résultat budgétaire de l'exercice

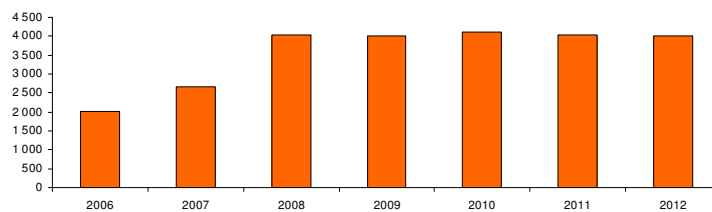
(sans report)

FONCTIONNEMENT	402 501.32 €
INVESTISSEMENT	- 341 110.72 €
TOTAL	61 390.60 €



Source CA 2012

Evolution de la dette à la clôture de l'exercice (encours au 31/12)

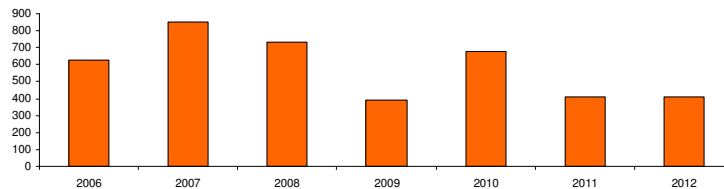


2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
2 020	2 674	4 039	4 010	4 123	4 025	4 018

- ✘ L'encours de la dette reste stable depuis 2008.
- ✘ Le financement des opérations d'investissement est assuré chaque année par un recours modéré à l'emprunt.



Evolution de la capacité d'autofinancement net (en K€)



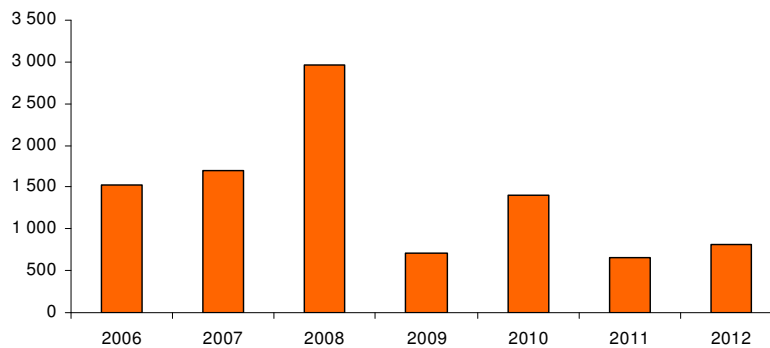
2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
626	851	735	394	677	407	407

- ✘ La CAF brute permet de couvrir le remboursement du capital de l'emprunt et de dégager une part disponible pour le financement des équipements identique à celle de l'année précédente.



Evolution des Dépenses d'équipement

(en K€)



2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
1 519	1 702	2 964	713	1 400	651	808

- ✘ Les dépenses d'équipement sont un peu inférieures à la moyenne des 4 dernières années (808 K€/893 K€)
- ✘ Mais le niveau des restes à réaliser 970 K€ (dépenses que l'on retrouvera en 2013) est important.



Source Trésor Public



LES PRINCIPALES OPERATIONS D'EQUIPEMENT 2012

✓ Les écoles maternelles et primaires	317 455 €
✓ Le Brignon	78 834 €
✓ L'enfouissement des réseaux électriques	72 397 €
✓ La maison de la petite enfance	57 934 €
✓ Les équipements bureautiques	54 617 €
✓ Le Centre Technique Municipal	37 495 €
✓ Le Stade Gaston Lacoste	31 144 €
✓ La médiathèque	28 576 €
✓ Les espaces verts	27 414 €
✓ Le cimetière	26 942 €
✓ L'éclairage public	17 410 €
✓ Le Centre Culturel Favols	15 946 €

Monsieur le Maire cède la présidence à Madame ROMERO, doyenne de l'Assemblée, pour délibérer sur le Compte Administratif 2012.

Madame ROMERO indique que le Compte Administratif retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisé durant l'exercice. La Section de Fonctionnement de ce document fait apparaître un résultat excédentaire de 1 216 913.31 € et la Section d'Investissement un résultat déficitaire de 331 590.95 € (besoin de financement).

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Franck MAURRAS, Maire, après s'être fait présenter le Budget Prévisionnel et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
	RESULTATS REPORTES		814 311.99 €		9 519.77 €	
OPERATIONS DE L'EXERCICE	7 391 053.07 €	7 793 554.39 €	1 120 483.24 €	779 372.52 €	8 511 536.31 €	8 572 926.91 €
TOTAUX	7 391 053.07 €	8 607 866.38 €	1 120 483.24 €	788 892.29 €	8 511 536.31 €	9 396 758.67 €
RESULTATS DE CLOTURE		1 216 813.31 €	331 590.95 €			
RESTES A REALISER			970 279.11 €	505 516.90 €	970 279.11 €	505 516.90 €
RESULTATS DEFINITIFS	7 391 053.07 €	8 607 866.38 €	2 090 762.35 €	1 294 409.19 €	9 481 815.42 €	9 902 275.57 €

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de

fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7. COMPTE DE GESTION 2012

Madame ROMERO demande que le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le Budget Prévisionnel de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et est donc adopté à l'unanimité.

8. AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire indique que le rapprochement avec la balance des comptes de la Commune établie par le Trésorier de Saint-Loubès ayant été effectué et conformément à la procédure de reprise anticipée des résultats, il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice écoulé de la manière suivante :

• Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	402 501,32 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent :	814 311,99 €
	Déficit :	
Résultat de clôture (A1)	Excédent :	1 216 813,31 €
(A2)	Déficit :	

• Besoin réel de financement de la Section d'Investissement

Résultat de la Section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	341 110,72 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA):	Excédent :	9 519,77 €
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	
	Déficit :	331 590,95 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées 970 279,11 €

Recettes d'investissement restant à réaliser : 505 516,90 €

Solde des restes à réaliser : 464 762,21 €
 (B) Besoin (-) réel de financement (D001) 796 353,16 €

• **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068) 796 353,16 €

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte R 002 du Budget N + 1) 420 460,15 €

• **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	002 : Excédent reporté 420 460,15 €	001 : Solde d'exécution N - 1 331 590,95 €	1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 796 353,16 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'affectation des résultats telle que proposée par Monsieur le Maire.

9. BUDGET PREVISIONNEL 2013

CONTEXTE

Economique et social

- La zone euro entre croissance nulle et récession
- Les collectivités locales confrontées à la crise économique et sociale
- Un secteur bancaire à nouveau opérationnel (baisse des taux et accroissement des liquidités)
- Un marché immobilier peu dynamique
- Les Services Publics, des amortisseurs sociaux

Financier et règlementaire

- Une revalorisation par le Parlement de 1.8 % des bases fiscales
- Les concours financiers de l'Etat (Dotations, allocations ...) en diminution pour la 3e année consécutive
- Des charges accrues (énergie, contraintes réglementaires, FPIC...)
- Des marges de manœuvres qui ne cessent de se restreindre

PLUSIEURS OBJECTIFS :

- Préserver une structure budgétaire équilibrée
- Consolider les services publics de proximité
- Inscrire notre action dans une perspective de développement durable et partagé
- Réaliser des équipements qui participent à l'amélioration de la qualité de vie et au renforcement de la cohésion sociale

DES PRINCIPES D'ACTION

- Poursuivre une politique tarifaire qui favorise l'accessibilité des Services
- Planifier les investissements (PPI et procédure des AP/CP)
- Développer les partenariats (Associations, CAF, CUB...)

- Contenir l'évolution de la dépense publique
- Rechercher le meilleur équilibre entre niveau de services et capacités contributives

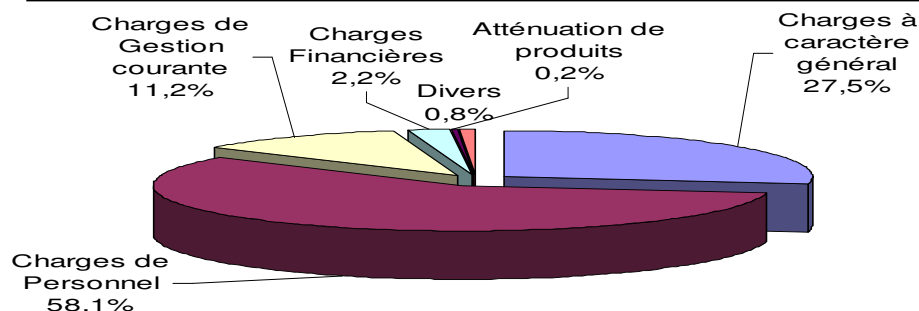
Les dépenses de Fonctionnement :

CHAPITRE	BP 2012	BP 2013	Δ %
011 - Charges à caractère général	2 047 800 €	2 095 800 €	2,34%
012 - Charges de Personnel	4 287 090 €	4 434 210 €	3,43%
014 - Atténuation des produits	6 217 €	14 918 €	139,95%
65 - Autres charges de gestion courante	808 501 €	852 620 €	5,46%
66 - Charges financières	168 351 €	171 530 €	1,89%
67 - Charges exceptionnelles	4 000 €	7 000 €	75,00%
022 - Dépenses imprévues	96 000 €	56 240 €	-41,42%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	7 417 959 €	7 632 318 €	2,89%
023 - Virement à la Section d'Investissement	810 448 €	370 219 €	-54,32%
042 - Opérations d'ordre (amortissements)	155 000 €	165 000 €	6,45%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	965 448 €	535 219 €	-44,56%
TOTAL GENERAL	8 383 407 €	8 167 537 €	



- Le chapitre 11 évolue principalement sous l'effet de l'augmentation du coût de l'énergie et des charges résultant de l'entretien du patrimoine communal.
- Outre l'incidence du GVT la progression du chapitre 12 provient de la prise en compte en année pleine de l'accroissement des Services Petite Enfance et de l'impact de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.
- Au chapitre 14, la contribution au FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) double en 2013.
- Au chapitre 65, les engagements pris en faveur de certains services publics (SI Piscine, RAM, PLIE) entraînent un accroissement de la charge intercommunale. De même, sont augmentées les subventions au CACBO, à l'ASCJB, au Comité de Jumelage...
- L'évolution des charges de Fonctionnement est contenue en dessous de 3 %.

Leur répartition :



- Le niveau des charges incompressibles reste élevé.

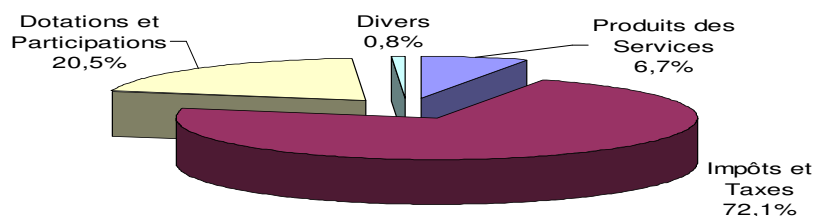
Les recettes de Fonctionnement :

CHAPITRE	BP 2012	BP 2013	Δ %
70 - Produits des Services	488 800 €	515 450 €	5,45%
73 - Impôts et taxes	5 410 029 €	5 584 671 €	3,23%
74 - Dotations et Participations	1 607 549 €	1 588 456 €	-1,19%
75 - Autres produits de gestion courante	45 000 €	55 000 €	22,22%
013 - Atténuation des charges	10 000 €	1 000 €	-90,00%
76 - Produits financiers	500 €	500 €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	1 000 €	2 000 €	100,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES	7 562 878 €	7 747 077 €	2,44%
REPORTS	814 312 €	420 460 €	-48,37%
TOTAL GENERAL	8 377 190 €	8 167 537 €	



- Le chapitre 70 augmente sous l'effet continu de l'accroissement du nombre de bénéficiaires des Services communaux.
- Au chapitre 73, la progression du produit fiscal permet de garantir l'équilibre budgétaire.
- Chapitre 74, la baisse de la dotation forfaitaire est de 2 % et celle des allocations compensatrices versées par l'Etat de 8.2 %. En 3 ans, la DGF a diminué de 6.4 % (60 000 €) et les allocations compensatrices de 11.7 % (20 000 €).
- La progression des recettes de Fonctionnement avoisine, en 2013, 2,5 %

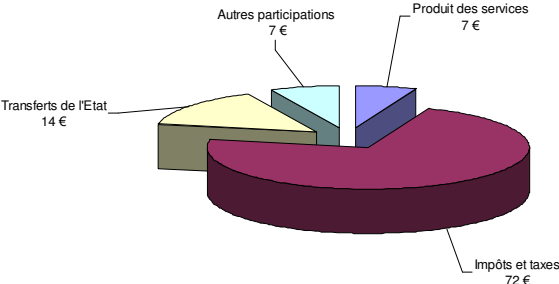
Leur répartition :



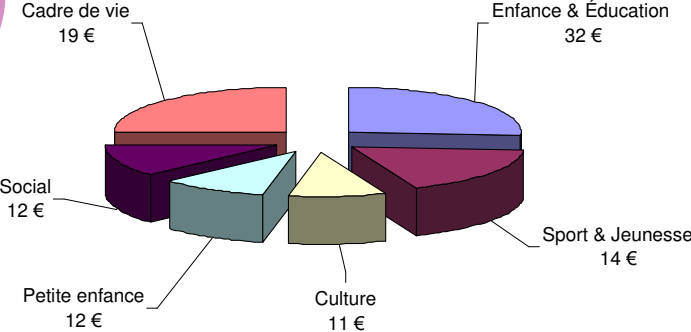
- Les ressources communales reposent pour près des $\frac{3}{4}$ sur la fiscalité.
- Celle-ci compense la part des transferts de l'Etat qui se réduit chaque année.

Pour 100 €

En recettes :



En dépenses :

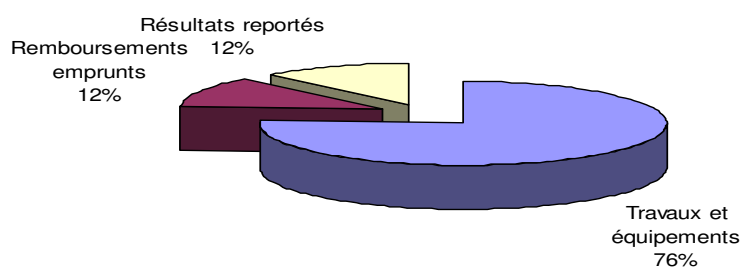


Les dépenses d'investissement :

CHAPITRE	LIBELLES	RAR 2012	PROPOSITIONS NOUVELLES	BP 2013
001	RESULTAT REPORTE	331 590,95 €		331 590,95 €
20/21/23	Dépenses d'équipement	970 279,11 €	2 128 035,28 €	3 098 314,39 €
16/26	Dépenses financières (remboursement d'emprunt...)		325 000,00 €	325 000,00 €
	TOTAL	970 279,11 €	2 453 035,28 €	3 754 905,34 €

- Les dépenses d'équipement s'établissent à un niveau supérieur à 3 000 K€
- Les opérations « écoles maternelles », « le Brignon », « réseaux » représentent à elles seules 83 % de la prévision budgétaire.

Leur répartition :



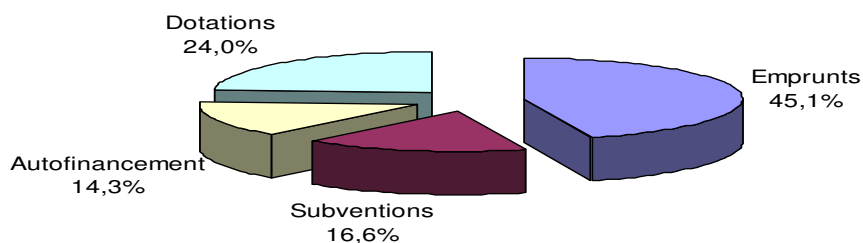
- L'essentiel de l'effort d'investissement est consacré aux opérations d'équipement.

Les recettes d'investissement :

CHAPITRE	LIBELLES	RAR 2012	PROPOSITIONS NOUVELLES	BP 2013
021	Virement de la Section de Fonctionnement		370 219,15 €	370 219,15 €
13	Subventions	505 516,90 €	118 474,21 €	623 991,11 €
1022	FCTVA		95 000,00 €	95 000,00 €
28	Amortissements		165 000,00 €	165 000,00 €
10222	TLE		10 000,00 €	10 000,00 €
1068	Affectation de la Section de Fonctionnement		796 353,16 €	796 353,16 €
1641	Emprunts		1 694 341,92 €	1 694 341,92 €
	TOTAL	505 516,90 €	3 249 388,44 €	3 754 905,34 €

- Plus de 80 % des subventions se rapportent à l'opération Pôle Ressources BD.
- L'emprunt sera réalisé en fonction des besoins réels de financement.

Leur répartition :



- Le recours à l'emprunt est atténué par un niveau élevé des subventions
- Les transferts depuis la Section de Fonctionnement (art. 21, 28 et 1068) représentent 35,5 % des recettes d'investissement.



LES PRINCIPALES OPERATIONS D'EQUIPEMENT 2013

✓ Le Brignon	1 470 000 €
✓ L'école maternelle Pasteur	649 048 €
✓ L'enfouissement des réseaux électriques (avenue Austin Conte)	454 507 €
✓ L'éclairage public	124 991 €
✓ La Plaine des sports du faisan (parcours santé)	76 094 €
✓ Le Stade Gaston Lacoste	64 113 €
✓ L'école primaire Pasteur	47 196 €
✓ Le foyer Municipal	26 200 €
✓ La médiathèque	21 639 €
✓ Les espaces verts/la voirie	18 052 €
✓ Le Centre Culturel Favols (Ecole de Musique)	18 000 €

Monsieur le Maire cède la parole aux intervenants.

Pour Monsieur GRASSET ce budget ne va pas dans le sens du Débat d'Orientation Budgétaire où il avait été décidé que les Communes devaient participer à l'effort de redressement des finances publiques tout en préservant l'intérêt des citoyens. Certes, établir un budget est difficile en raison de contraintes nationale et internationale d'une part et de contraintes locales d'autre part. La Commune s'est engagée dans des opérations d'investissement importantes (l'école maternelle Pasteur, Le Brignon et bientôt l'Hôtel de Ville). Il note également l'augmentation légitime des charges salariales. Toutefois, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de près de 3 %, les impôts locaux de 3.6 %, et elle fait appel à nouveau à l'emprunt. Ces choix conduisent son groupe à ne pas voter ce budget.

Monsieur FLIPO au nom du Groupe Communiste émet deux souhaits : celui que le Conseil Municipal vote le budget en tout début d'année civile d'une part et que, d'autre part, les taxes locales soient votées avant le budget. Selon lui, c'est une question de logique. Pour ce qui est du budget proposé, budget à la construction duquel il a largement contribué, Monsieur FLIPO explique qu'il ne s'agit pas d'une simple opération comptable équilibrant dépenses et recettes mais que celui-ci confirme toujours et plus que jamais des choix politiques. Ainsi, il est satisfait des actions menées pour améliorer les services publics sociaux, éducatifs et culturels en veillant à leur accessibilité. Il cite la MPE, le Groupement, le CCAS, le PLIE, le RAM, les subventions aux associations, la prise en compte des quotients familiaux... Mais il s'interroge sur la nécessité d'augmenter de 1 % les taux des trois taxes locales. En effet, il considère que l'équilibre du budget ne nécessite pas d'ajouter de la pression fiscale sur les carbonblançais, pression fiscale déjà aggravée par l'augmentation des bases. Selon lui, rien ne justifie cette croissance des taux si ce n'est une volonté affirmée de compenser et d'anticiper les réductions de la DGF due par l'Etat depuis 2010, réduction qui sera aggravée en 2014 et 2015. C'est accepter du Gouvernement actuel ce qui était refusé au Gouvernement précédent. D'autres choix sont possibles. Ainsi, dans sa logique, son groupe s'abstiendra de voter ce budget sauf si le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux.

Pour Monsieur SOMPS, il est courageux d'augmenter les taux cette année afin d'éviter en 2014, une fois les élections municipales passées, de les augmenter plus fortement.

Monsieur FLIPO comprend bien que l'année prochaine il s'agira de présenter un budget en fonction de l'évolution de la situation. Il pense que ce qui est courageux aujourd'hui c'est d'essayer d'infléchir ce qui se traduit comme une décharge de l'Etat sur les Collectivités Territoriales étranglées au point d'augmenter les taxes locales.

Madame CANALES explique que les Elus se sont fortement impliqués dans la préparation de ce budget. Il est important de pouvoir garantir un service public de qualité même si elle est consciente de l'effort financier demandé aux carbonblanais.

Monsieur THOMAS remarque que la dotation de l'Etat est inférieure de 20 000 € par rapport à l'année dernière, que l'augmentation des tarifs des Services Publics est basée sur l'inflation et qu'est maintenue la gratuité de certains services comme la Médiathèque. Des efforts sont faits pour maîtriser les dépenses (- 1 % sur les charges à caractère général). Il s'agit aujourd'hui d'anticiper par le budget présenté les années 2014 et 2015 qui seront des années pleines au niveau des charges pour les rythmes scolaires, la piscine intercommunale...

Monsieur BARDIN souligne quant à lui la qualité de vie à CARBON-BLANC ainsi que les actions conduites en faveur du commerce de proximité

Monsieur MERLE pense qu'il est plus opportun de répartir l'augmentation des taux sur plusieurs années plutôt que de taxer de trois points en une seule fois les contribuables.

Pour Monsieur le Maire, l'élaboration d'un budget est de plus en plus complexe. La crise est bien présente mais il faut dépasser ces moments de mutation profonde. Les communes ont leur place dans la reconstruction du pays. Il faut continuer à se battre pour offrir des services de qualité en direction du plus grand nombre. Il faut réinventer une solidarité et penser aux générations futures. Il est nécessaire de mettre en face de ces investissements pérennes (écoles, piscine...) des ressources qui se traduisent cette année à CARBON-BLANC par une augmentation de 1 % des taux d'imposition. Il est conscient de l'effort demandé mais souligne que celui-ci s'inscrit dans la perspective de restitution de services de qualité dans la durée.

Après ces diverses interventions, Monsieur le Maire procède au vote qui donne le résultat suivant :

✗ CONTRE	2 (M. GRASSET, Mme GOUGAUD)
✗ POUR	24
✗ ABSTENSTIONS	3 (M. FLIPO, Mmes COLAS et YEGBA-HOT -par procuration-)

Madame FRERE doit s'absenter et donne pouvoir à Monsieur ANTHOUNET.

10. SUBVENTIONS

Avant d'aborder cette question, Madame ROMERO indique que la Commune continuera à soutenir les actions culturelles en faveur des carbonblanais ainsi que des enfants des établissements scolaires.

Lors de sa réunion du 19 mars dernier, elle rappelle que la Commission Ressources a étudié les demandes de diverses associations et propose d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES	PROPOSITIONS 2013
ASSOCIATIONS LOCALES (ARTICLE 6574)	
A.S.C.J.B.	88 000,00 €
ACA (ASSO DES COMMERCANTS)	500,00 €
ASS. DES MEDAILLES DU TRAVAIL	250,00 €
C.A.C.B.O.	96 720,00 €
CLUB DES AINES	500,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 500,00 €
COMITE D'ENTENTE D'ANCIENS COMBATTANTS	1 050,00 €
COMITE DES FETES ET LOISIRS	24 000,00 €
COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL	61 000,00 €
CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES	350,00 €
DES BRIQUES POUR L'AVENIR	800,00 €
FCPE COLLEGE DE CARBON BLANC	250,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE DE CARBON BLANC	3 000,00 €
FRANCE LIBERTE	150,00 €
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	200,00 €
O FIL DU JEU	18 000,00 €
PASSAGE A L'ART	30 100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	500,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	500,00 €
TOIT CARBON-BLANC	600,00 €
UNSS DE CARBON BLANC	500,00 €
VIE LIBRE	200,00 €
SOUS TOTAL 1	328 670,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS (ARTICLE 6574)	
AIDES	150,00 €
ASS PARALYSES DE FRANCE	200,00 €
ASS. CINEMAS DE PROXIMITES	837,00 €
ASS. DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE GIRONDE	100,00 €
ASS. FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	100,00 €
CLOWNS STETHOSCOPIES	150,00 €
CROIX ROUGE	150,00 €
ECOLE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DU SUD OUEST	100,00 €
GROUPEMENT P/ L'INSERTION DES HANDICAPES PHYSIQUES	100,00 €
LICRA	150,00 €
MEDECINS SANS FRONTIERES	100,00 €
MEDIATHEQUE DES MALADES DES HOPITAUX DE BORDEAUX	100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
SOUS TOTAL 2	2 337,00 €
TOTAL 1 + 2	331 007,00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ET NOUVELLES DEMANDES (ARTICLE 6574)	
CACBO	640,00 €
ASCJB	240,00 €
ESCALE ESTUAIRE DE LA GIRONDE	100,00 €
RUGBY BASSENS/CARBON-BLANC/STE EULALIE	700,00 €
SOUS TOTAL 3	1 680,00 €
TOTAL GENERAL	332 687,00 €

Aussi, Madame ROMERO demande au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions 2013 aux Associations conformément au tableau ci-dessus. La dépense correspondante est prévue au budget de l'exercice en cours, article 6574.

Madame FRERE souligne le courage de la Commune de ne pas avoir baissé les subventions allouées aux Associations alors que bon nombre de Collectivités l'ont fait.

Par logique intellectuelle, Monsieur GRASSET indique que son groupe n'ayant pas voté le budget s'abstiendra de voter les subventions. Il précise que cette position ne remet pas en cause le rôle des associations qu'il trouve important.

Madame ROMERO souligne le travail de lien social des associations. Une réflexion est engagée avec elles dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Monsieur le Maire procède au vote qui donne le résultat suivant :

* ABSTENTIONS	2 (M. GRASSET, Mme GOUGAUD)
* POUR	27

11. TAXES LOCALES

Monsieur le Maire indique que la loi de finances pour 2013 a fixé une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 1.8 % pour le Foncier Non Bâti, pour le Foncier Bâti et pour la Taxe d'Habitation.

Compte tenu de la variation physique de ces bases, le produit fiscal assuré de la Commune en 2013 ressort à 4 342 339 €.

Par ailleurs, le total des allocations compensatrices versé au titre de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe Professionnelle s'élève en 2013 à 144 348 €.

Il est proposé d'appliquer aux taux 2013 un coefficient de variation proportionnelle de 1.010062 ce qui donne le tableau suivant :

	BASES D'IMPOSITION 2012 (pour mémoire)	BASES D'IMPOSITION 2013	TAUX 2013	PRODUITS 2013
TAXE D'HABITATION	9 470 289	9 698 000	18.24	1 768 915 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	8 061 485	8 158 000	31.92	2 604 034 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	22 894	23 300	56.15	13 083 E
				1 386 032 €

Le produit correspondant permettra d'assurer l'équilibre du budget 2013.

Aussi, Monsieur le Maire propose de fixer les taux de la Commune pour l'année 2013 comme suit :

- 18.24 pour la TAXE D'HABITATION
- 31.92 pour la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES
- 56.15 pour la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Monsieur GRASSET indique que son Groupe est contre cette augmentation en raison des difficultés générales du pays d'une part et d'autre part, de la situation sociale des carbonblanais. En effet, les impôts locaux représentent une lourde charge pour eux. Monsieur GRASSET souhaiterait également que les recettes soient décidées avant les dépenses, donc que les taxes soient votées avant le budget.

Monsieur le Maire fait remarquer que depuis quelques années les taux n'ont pas augmenté sur la Commune.

Après ces diverses interventions, Monsieur le Maire procède au vote qui donne le résultat suivant :

- * CONTRE 5 (M. GRASSET, Mme GOUGAUD) M. FLIPO, Mmes COLAS et YEGBA-HOT -par procuration-)
- * POUR 24

Monsieur BORDARAUD devant partir donne pouvoir à Monsieur VEYRET.

12. EMPRUNT

Conformément au budget prévisionnel 2013, les dépenses d'équipement inscrites en section d'investissement sont financées en partie au moyen de l'emprunt. Afin de permettre la réalisation des opérations en cours, Monsieur le Maire indique que divers établissements bancaires ont été sollicités pour présenter des offres portant sur la mobilisation d'une tranche de capitaux d'emprunt d'un montant de 1 500 000 €.

Après examen des offres reçues, la proposition du Crédit Foncier de France effectué pour le compte du réseau Caisse d'Epargne apparaît la mieux disante.

Cet établissement bancaire propose de consentir un prêt de 1 500 000 € aux conditions suivantes :

- Durée 20 ans
- Périodicité de remboursement trimestrielle
- Taux d'intérêt fixe de 4,32%
- Echéances constantes d'un montant de 28 242 €
- Commission d'engagement de 0.10 % du montant du prêt.

Les fonds mobilisables avant la date de consolidation seront indexés sur l'Euribor 3 mois + 2.50 %. Le début d'amortissement progressif interviendra au plus tard le 15 octobre 2013 au taux fixe de 4.32 %

Monsieur le Maire indique que les fonds seront mobilisables au fur et à mesure de l'avancement des opérations d'investissement.

Monsieur GRASSET pense que le montant emprunté est trop important. Selon lui, il aurait été préférable d'étaler les travaux du Brignon dans le temps ce qui aurait permis de répartir la dette sur plusieurs exercices.

Monsieur THOMAS lui indique que si cette opération avait été reportée les subventions élevées dont elle bénéficie auraient été perdues.

Après ces diverses précisions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat de prêt dont les caractéristiques sont décrites ci-dessus à intervenir auprès du Crédit Foncier de France dont le siège social est 4 Quai de Bercy 94224 à CHARENTON CEDEX.

Cette proposition est adoptée à la majorité moins 2 ABSTENTIONS (M. GRASSET, Mme GOUGAUD).

13. DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR ESTER EN JUSTICE

Afin d'assurer la continuité du service public lorsque les agents sont en arrêts maladie, Monsieur le Maire rappelle que la Commune de CARBON-BLANC fait appel à l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne.

Cette structure met alors à disposition de la Ville des salariés pour des périodes déterminées par la durée de l'absence des agents territoriaux. Les contrats de travail qui en découlent sont des contrats qui lient l'association intermédiaire au salarié qu'elle met à disposition d'un utilisateur.

A la suite de plusieurs remplacements au sein de notre collectivité, une salariée de l'association a saisi le Tribunal Administratif de Bordeaux pour la requalification de ses contrats de travail de mise à disposition en contrat de travail à durée indéterminée à l'égard de l'entreprise utilisatrice.

La responsabilité de la Commune étant engagée dans cette affaire, il apparaît nécessaire de s'attacher les conseils d'un avocat.

Afin de permettre à la Collectivité d'assurer sa défense devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, Monsieur le Maire propose de mandater Maître CARMOUSE, Avocat au Barreau de Bordeaux, 45 Rue des Ayres à Bordeaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours, article 6228.

14. SIGRAM - RETRAIT DE LA COMMUNE D'AMBARES ET LAGRAVE

Madame CANALES indique que le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Relais d'Assistants Maternelles (SIGRAM) a été créé par arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2001 par trois Communes : Ambarès et Lagrave, Bassens et Carbon-Blanc afin de gérer le Relais d'Assistants Maternelles.

En raison de son développement, la Commune d'Ambarès souhaite aujourd'hui créer un RAM municipal afin d'accompagner au mieux les familles ambarésiennes.

Ainsi, la Commune d'Ambarès demande à se retirer du SIGRAM à compter du 1^{er} juillet 2013.

Elle s'engage toutefois à recruter par voie de mutation l'agent du SIGRAM titulaire dans le grade d'Assistant Socio-Educatif Principal et à prendre à sa charge une partie du matériel de bureautique et de téléphonie.

Aussi, Madame CANALES demande au Conseil Municipal de se prononcer en faveur du retrait du SIGRAM de la Commune d'AMBARES.

Madame COLAS déplore la décision de la Commune d'Ambarès mais ne peut que l'accepter. Elle salue le travail important des élus au sein de ce Syndicat et souhaite que les actions en faveur des enfants des Communes de CARBON-BLANC et de BASSENS se poursuivent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur du retrait de la Commune d'Ambarès au SIGRAM.

15. PLU COMMUNAUTAIRE - ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Par délibération du 24 septembre 2010, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'engager la révision de son PLU.

Monsieur BOP indique que la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) a donné au PLU une dimension plus globale et unique intégrant le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Programme de Déplacements Urbains (PDU), tout en renforçant la prise en compte des préoccupations environnementales.

Il s'agit donc d'élaborer le projet urbain du territoire communautaire dans toutes ses composantes et d'organiser les conditions de sa mise en œuvre.

En prolongement des avis du Conseil Municipal sur les grandes orientations du projet métropolitain, un travail de diagnostic et co-construction ainsi qu'une concertation citoyenne ont permis de préciser la politique communale dans le domaine de l'aménagement, du traitement des espaces publics et de l'urbanisme.

Ce travail a été traduit dans un rapport destiné à servir de support au débat sur les orientations générales du PADD

Ce rapport souligne la double échelle :

- * Celle du projet métropolitain dans les grands axes stratégiques aujourd'hui partagés et validés,
- * Celle du projet de territoire communal, qui se propose de traduire les politiques communautaires en préservant et façonnant l'évolution de son cadre de vie et du caractère identitaire de celui-ci.
- * L'ensemble constituant la construction du nouveau projet de développement pour le territoire communautaire

Axes de projet

- * Axe 1 : affirmer le rôle structurant de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur le territoire girondin par l'accueil de nouveaux habitants et d'activités économiques.
- * Axe 2 : valoriser l'identité plurielle du territoire communautaire, fondée sur le croisement entre patrimoine bâti et patrimoine naturel.
- * Axe 3 : équilibrer l'offre urbaine sur l'agglomération.

Orientations générales

- * renforcer le poids démographique et économique de la métropole sans augmenter l'enveloppe urbanisée, tendre vers une agglomération millionnaire en habitants à l'horizon 2030, stimuler et mieux réguler le renouvellement urbain, notamment dans les tissus périphériques particulièrement évolutifs
- * économiser et protéger les ressources naturelles.
- * faire évoluer l'offre urbaine par une politique d'habitat répondant à l'ensemble des besoins, tant dans le parc locatif que dans l'accession
- * La traduction pour Carbon-Blanc à l'horizon 2030 serait de 9 000 habitants
- * organiser le territoire en articulant offre de transports et urbanisation
- * valoriser le projet de territoire grâce à la diversité des milieux naturels et des paysages en confortant la présence de l'élément naturel dans l'espace urbanisé
- * conjuguer mode de vie métropolitain et cadre de vie de proximité, par un nouveau mode de conception des voiries orientées sur le principe de l'avenue urbaine et son partage entre les utilisateurs

Aussi, Monsieur BOP demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer en faveur des orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme, telles que présentées ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition de Monsieur BOP.

16. TRANSPORT SCOLAIRE - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Monsieur VEYRET rappelle que la Communauté Urbaine de Bordeaux est titulaire de la compétence transports scolaires. A ce titre elle délègue partiellement cette compétence à la Commune de CARBON-BLANC pour organiser à titre subsidiaire et sous sa responsabilité un service régulier routier assurant à l'intention des élèves la desserte des établissements scolaires de la Commune.

Afin de poursuivre l'exploitation de ce service, il y a lieu de passer une convention de délégation de compétence avec la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les services communautaires ont établi un projet de convention destiné à régir les rapports entre l'organisateur principal (la Communauté Urbaine de Bordeaux) et l'organisateur secondaire (la commune) dans ce domaine. Cette délégation est prévue pour une période de 3 années scolaires à compter de la rentrée scolaire 2012.

La convention précise les conditions réglementaires d'exploitation des services de transports scolaires.

Aussi, Monsieur VEYRET demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de délégation partielle de compétence pour l'exécution de circuit de transports scolaires à intervenir avec la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 21 h 20.